

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>37039</b>	De <b>M. François Loncle</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Eure )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		<b>Ministère attributaire</b> > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
<b>Rubrique</b> >sports	<b>Tête d'analyse</b> >football professionnel	<b>Analyse</b> > financement. dépenses. limitation.
Question publiée au JO le : <b>10/09/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>24/12/2013</b> page : <b>13518</b> Date de renouvellement : <b>17/12/2013</b>		

### Texte de la question

M. François Loncle alerte Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la bulle spéculative dans le football européen, en général, et français, en particulier. Le marché des transferts de joueurs de football a atteint cet été de nouveaux records. Un club madrilène a notamment dépensé 100 millions d'euros pour s'attacher les services d'un joueur gallois. Mais les clubs français ne sont pas en reste puisqu'ils ont versé, au cours des trois derniers mois, la somme vertigineuse de 383 millions d'euros. Deux clubs, l'un parisien, l'autre monégasque, se sont particulièrement illustrés. Au total, les équipes des cinq principales ligues européennes ont investi plus de 2 milliards d'euros lors du *mercato* estival. Depuis 1995, le nombre de transferts annuel a été triplé, passant de 5 735 à 18 307. Quant aux sommes engagées, elles ont été multiplié par huit, grimant de 400 millions à plus de 3 milliards d'euros. Le football est devenu un gigantesque *business*, anarchique, injuste, vorace et indécent. Cette frénésie financière a des effets pervers, dans la mesure où elle accentue les inégalités entre les pays, entraîne des déséquilibres compétitifs entre les clubs, transforme les joueurs en marchandise échangeable et fragilise les équipes puisqu'elle accroît l'endettement des clubs. Il lui demande de lui expliquer comment réguler, de manière plus efficace, le système des transferts. Il voudrait connaître les dispositions pratiques envisagées, au niveau national et européen, pour garantir une meilleure répartition des financements entre les clubs et faire appliquer réellement la règle du « *fair-play* financier » prônée par le président de l'UEFA.

### Texte de la réponse

Les flux financiers liés aux mutations des joueurs continuent à atteindre des niveaux élevés dans le secteur du football professionnel. Cette caractéristique qui constitue aussi l'un des principaux vecteurs de financement pour certains clubs sportifs, appelle une vigilance renouvelée compte tenu de l'impact de ce phénomène sur l'équilibre financier à moyen et long terme des sociétés sportives. La prégnance d'un niveau élevé de mobilité au sein du championnat européen suscite aussi nombre de questions éthiques, au rang desquelles la transparence sur l'origine des fonds circulant dans cette économie, ainsi qu'en termes d'équité sportive. Actuellement, les règles régissant les transferts de joueurs entre les clubs sportifs relèvent des règlements des instances sportives internationales, la FIFA et l'UEFA pour le football. La règle du *fair-play* financier est mise en place par l'UEFA et concerne potentiellement l'ensemble des clubs pouvant participer aux championnats de l'UEFA, soit potentiellement 40 clubs français de ligue 1 et de ligue 2. Il est à noter toutefois que ces règles n'ont pas vocation à tarir le nombre des transferts, ni les flux financiers associés, mais à exercer un effet de discipline sur l'ensemble du championnat européen. Le but du *fair-play* financier que nous partageons est l'exigence relative à l'équilibre financier, qui est de maintenir le coût des



salaires et des indemnités de transfert à un niveau viable, et de limiter les effets inflationnistes s'exerçant sur le football interclubs européen en général. Il convient de s'interroger sur certains déséquilibres qui touchent le secteur du football professionnel en France. L'inflation salariale dans certains clubs de football professionnel, la nécessaire maîtrise des déficits, l'opacité de certains transferts, la trop forte dépendance aux droits de retransmission des compétitions sportives incitent à poser un certain nombre de questions. C'est pour favoriser l'émergence d'un nouveau modèle économique que la ministre chargée des sports a mis en place un groupe de travail « pour un modèle durable du football français », présidé par M. le député Jean Glavany. Les propositions qui seront émises dans le cadre des travaux de ce groupe contribueront aux réflexions menées lors de l'élaboration de la loi de modernisation du sport dont l'examen parlementaire devrait intervenir courant 2014.